



Aiacciu, u 26 di ghjugnu di u 2018

Cumunicatu di stampa

Jean-Guy Talamoni, Presidente di l'Assemblée di Corsica

« Devant une situation de détresse, la première attitude est de porter secours. »

Suite aux derniers développements de la situation liée à la question des migrants et notamment au problème du navire « Lifeline », nous sommes sollicités par différents acteurs et organes de presse pour savoir si notre position est la même que pour l'« Aquarius ».

Il est clair que les institutions de la Corse n'ont pas vocation à avoir des positions différentes lorsque les problèmes sont identiques : devant une situation de détresse, la première attitude à avoir est de porter secours. Si cela passe par l'ouverture d'un port corse, nous ne pouvons qu'y être favorables.

Si j'étais intervenu s'agissant de l'« Aquarius » et si j'avais été suivi par de nombreux élus corses, de la majorité et de l'opposition, c'est que l'ONG concernée déclarait à ce moment-là que le trajet vers Valence était périlleux et qu'il constituait une solution par défaut compte tenu du silence de tous les responsables politiques du nord de la Méditerranée. Nous ne voulions pas que la vie des passagers de l'« Aquarius » soit mise en danger du fait de la fermeture des ports les plus proches, dont les nôtres.

Si le problème se pose dans les mêmes termes pour le « Lifeline », notre position sera évidemment identique. Il s'agit, nous le répétons, d'une position éthique et politique que nous formulons en tant que responsables corses issus du suffrage universel, sachant que sur le plan juridique l'accord de l'administration d'Etat est nécessaire.

En ce qui concerne la problématique distincte de l'accueil pérenne des migrants, la seule position logique, humaine et rationnelle, relevant à la fois de « l'éthique de conviction » et de « l'éthique de responsabilité », est celle exprimée par le pape François et que nous partageons pleinement : une répartition équitable doit-être opérée entre tous les pays européens. On a vu en Italie, avec la montée de l'extrême-droite, ce à quoi pouvait conduire l'inepte accord de Dublin, faisant reposer

une charge excessivement lourde sur les mêmes régions d'Europe. Il est temps que cette répartition juste et rationnelle soit décidée et appliquée par tous les pays de l'Union.

Dans cette perspective de répartition, la Corse dispose de capacités d'accueil évidemment modestes. Cependant, le 2 octobre 2015, l'Assemblée de Corse a voté à l'unanimité une délibération affirmant qu'elle était prête à prendre sa part, de façon organisée en amont.

En décembre 2015, l'Etat français décidait d'ignorer ce vote unanime et d'exclure la Corse du dispositif global, moyennant quoi il n'existe aujourd'hui aucune structure adéquate dans l'île. Aussi, les seuls accueils proposés, et parfois réalisés, l'ont été par des maires. À cet égard, il convient de saluer la parfaite intégration d'une famille de Syriens à Belgodere, à l'initiative des élus municipaux.

Voilà quelle est la situation en l'état. Il est important que la Corse, avec modestie mais également avec clarté, ait exprimé par la voix de ses élus une position responsable et humaine. Que chacun en fasse autant et l'on aura avancé sur la voie d'une solution à ce grave problème de notre temps.

CONTACT PRESSE :

Anne Martinetti-Squarcini – 06 07 05 94 90 – anne.martinetti-squarcini@ct-corse.fr
www.isula.corsica/assemblea